

## Conseil d'administration

du 05/05/2004

### V-Election

V – Désignations diverses : 1) Représentants de l'Institution à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine

Conformément à la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et à l'arrêté Préfectoral du 25 août 1998, il est procédé à une élection à bulletins secrets pour désigner le représentant titulaire.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 11
- BULLETINS BLANCS OU NULS : -
- SUFFRAGES EXPRIMES : 11
- Ont obtenu : Monsieur Yvon MAHE : 11 voix.

Il est ensuite procédé à l'élection du représentant suppléant

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 11
- BULLETINS BLANCS OU NULS : -
- SUFFRAGES EXPRIMES : 11
- Ont obtenu : Monsieur Martial GABILLARD : 11 voix.

Monsieur Yvon MAHE, en qualité de titulaire, et Monsieur Martial GABILLARD, en qualité de suppléant, sont élus représentants de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine.

Pour extrait conforme

Le Président

Yvon MAHE